

780 Liaison des vedettes de subdivision - Subdivision générale (R)

Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

‡i	Information sur la relation (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡v	Subdivision de forme (R)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡w	Sous-zone de contrôle (NR)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
	/0 Affichage de la liaison	‡2	Source de la vedette ou du terme (NR)
	/1 Complexité de remplacement	‡4	Relation (R)
‡x	Subdivision générale (R)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡y	Subdivision chronologique (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme de subdivision générale équivalent au nom commun dans la zone 150 ou à la subdivision générale dans la zone 180 de la même notice. Elle sert à relier, à l'intérieur d'un système, des vedettes de thésaurus ou fichiers d'autorité différents.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 780 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 180 (Vedette - Subdivision générale), 480 (Rappel de renvoi « voir » - Subdivision générale) et 580 (Rappel de renvoi « voir aussi » - Subdivision générale). La section *X80 Subdivisions générales - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ‡i (Information sur la relation), ‡w (Sous-zone de contrôle), ‡2 (Source de la vedette ou du terme) et ‡4 (Relation) dans la zone 780.

■ EXEMPLES

Termes équivalents provenant d'un thésaurus qui sont utilisés dans des notices de vedettes établies et des notices de subdivision :

008/09 a *[notice de vedette établie]*
 008/11 a *[code indiquant les LCSH]*
 150 ~~00~~~~1~~aUniforms
 780 ~~00~~~~1~~xUniforms~~0~~[numéro de contrôle de la notice]

008/09 d *[notice de subdivision]*
 008/11 a *[code indiquant les LCSH]*
 180 ~~00~~~~1~~xUniforms
 750 ~~00~~~~1~~aUniforms~~0~~[numéro de contrôle de la notice]

Vedette établie de nom commun aussi utilisée comme subdivision générale; pas de notice de subdivision distincte :

008/09 a *[notice de vedette établie]*
 008/11 a *[code indiquant les LCSH]*
 150 ~~00~~~~1~~aHistory
 780 ~~00~~~~1~~wa~~1~~xHistory